

Image not found or type unknown



La CPAM à refus le capital décès

Par **ISGUEME**, le **01/11/2016** à **23:46**

Bonjour
Mon père né en 1920. Retraite depuis 1/08/1981 en FRANCE.
Eet travaille six ans dans difèrente usine en plus dans les mines de charbon. 2 ans et 7 mois
en bénéficiaire d'une rente en maladie professionnelle en (silicose) pulmonaire Le 1/08/2009.
Mon père est décédé le 24/07/2016. Ma mère en demande le capital de décès sous le délais d'un mois; à la cpam 92. Mais la cpam 78 qui suivi les dossier des décès elle son demande le relevé bancaire et une attestation sur l'honneur en suite et en refus les prestation pour motif administratif.
Elles on demande de nous faire une contestation devant la CRA de nanterre.
Nous vous remerciant de m'aide nous. Merci d'avance